



Communiqué de presse de Victorin LUREL Ministre des outre-mer

Paris le 20 Septembre 2013

A la demande des photographes ultramarins, le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, prolonge le concours photo "Femmes des Outre-mer" jusqu'au 15 novembre 2013. Les photographes professionnels et amateurs ont donc jusqu'à cette date, minuit, cachet de la poste faisant foi, pour envoyer leurs clichés au service de presse du ministère des Outre-mer, 27 rue Oudinot, 75007 Paris.

Les photos déjà reçues dans le cadre de ce concours, lancé le 22 juillet dernier, donnent à voir tout le talent des photographes de l'Hexagone et des Outre-mer et leur implication dans la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Un premier jury, local, sélectionnera 3 photos par territoire en incluant le 6ème DOM – Les originaires des Outre-mer résidant dans l'Hexagone.

Les 3 lauréats de chaque territoire gagneront des lots tels que des appareils photos numériques, des sacs pour appareil photo, ou encore des trépieds.

Un jury national composé de photographes reconnus, de représentants de Ministères, de représentant-e-s d'associations oeuvrant pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de personnalités engagées dans cette cause sélectionnera une photo lauréate par territoire et établira un classement général.

Les trois lauréats du classement général gagneront un voyage à Paris pour participer au vernissage de l'exposition de leurs oeuvres.

Le règlement, l'affiche du concours et les dossiers de participation sont téléchargeables sur le site du ministère des Outre-mer www.outre-mer.gouv.fr.

Chaque participant peut présenter de 1 à 3 oeuvres visitant la thématique choisie pour le concours « Femmes des Outre-mer ».

Les photos devront être envoyées en version numérique par voie postale (CD ou clé USB), accompagnées du dossier de candidature complété et signé, au ministère des Outre-mer, 27, rue Oudinot, 75007 Paris, jusqu'au 15 novembre 2013, 23h59, date limite de participation, le cachet de la poste faisant foi.

Les photos présentées devront impérativement être dans le format portrait, en A3 et en haute résolution (300 DPI) en couleur ou en noir et blanc.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 - 01 53 69 26 32

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises